



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

Dossier de presse

L'État au service des territoires pour déployer des solutions innovantes de mobilité

**Ateliers des territoires
communauté de communes Marennes Adour Côte Sud (MACS)
et communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD)**

Mercredi 6 novembre 2019

Le monde de la mobilité est aujourd'hui en bouleversement et comporte des enjeux clés auxquels toutes les parties prenantes doivent faire face : l'apparition de nouveaux modes de mobilité, l'intégration géographique des zones moins denses, l'enjeu de la mobilité propre, la digitalisation des solutions de mobilité...

Les collectivités landaises, qu'elles soient situées en zone rurale, urbaine ou littorale, sont particulièrement concernées par cette question. Elles doivent répondre à de nombreux enjeux : dépendance énergétique, impact environnemental, problèmes de congestion dans les agglomérations ou sur les voies de transit.

A la suite d'un appel à manifestations d'intérêt "Amplifier la transition écologique avec les territoires", lancé en mars 2019 par le ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre de la session 2019-2020 des ateliers des territoires, deux collectivités landaises candidates ont été retenues sur le thème de la mobilité: la communauté de communes marenne Adour côte sud (MACS) et communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD).

Ces deux collectivités se sont engagées dans une démarche commune afin de répondre aux défis de la mobilité. Elles bénéficieront, à ce titre, d'une ingénierie de haut niveau qui pourra apporter un regard extérieur nouveau. Elle place les services de l'État dans une posture d'accompagnement et de conseil auprès des collectivités. Il s'agit d'une approche fondée sur un principe majeur de participation du public autour d'ateliers.

Le financement de cette ingénierie est prise en charge à 100 % par l'Etat.

La démarche commune aux deux territoires : communauté de communes Marennes Adour Côte Sud (MACS) et communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD)

La démarche consistera à ré-interroger les besoins et les moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes en matière de mobilité. Elle se veut très large et abordera autant les différents modes de transport et leur organisation que les solutions d'évitement des déplacements avec les nouvelles formes de travail. Elle se déroulera sous forme d'ateliers des territoires ouverts au public. Ce dispositif de pilotage et d'animation du débat politique et opérationnel permettra de faire émerger une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet.

Des problématiques communes à MACS et CAGD

La communauté de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) et la communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD) doivent faire face à plusieurs problématiques communes.

Elles sont :

- urbaines sur la côte et les communes denses,
- de ruralités sur une grande partie du territoire : dépendance à la voiture (flux domicile-travail) et difficultés de liens urbain/rural,
- liées aux variations saisonnières importantes dans les communes littorales, très impactant pour les flux,
- en relation avec les flux de transit conséquents, notamment au niveau des RD824 et RD810 en situation de saturation progressive,
- liées à une situation de corridor de transit européen,
- en lien avec les usages des infrastructures qui doivent être revus (réutilisation des emprises du chantier de l'A63).

Le plan d'actions pour concilier l'environnement et la mobilité pour tous

Même si des solutions alternatives se développent peu à peu (covoiturage, développement des transports collectifs, déplacements doux comme le vélo), d'autres sont à développer autour du numérique et à appréhender sur un point de vue global d'aménagement du territoire.

Pour relever ces défis, seront programmés jusqu'en 2021 différentes formes de travail :

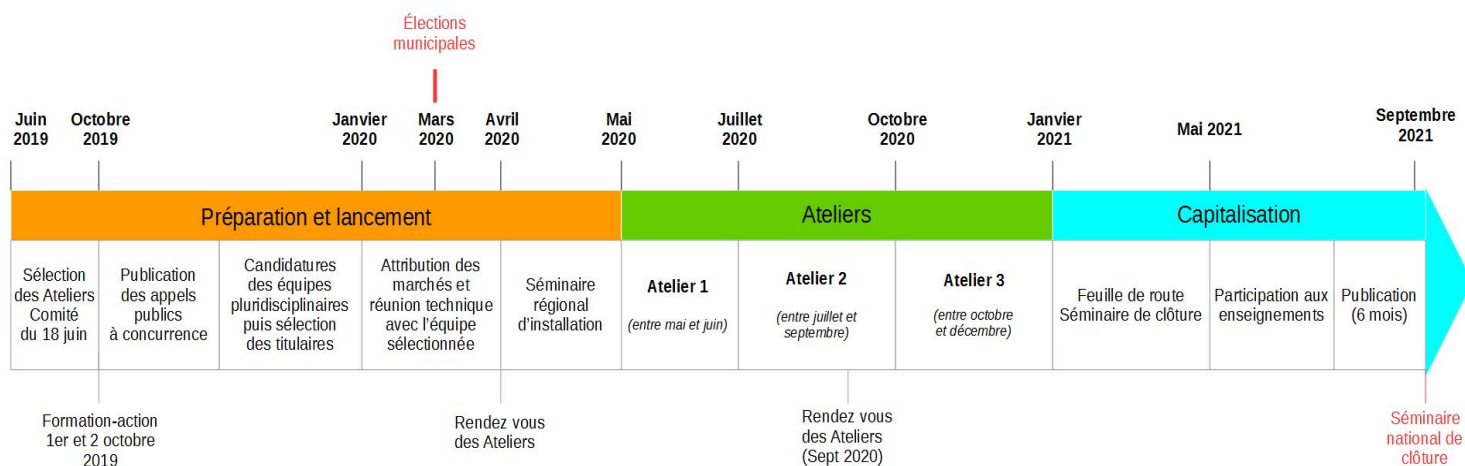
- **des séances d'ateliers** : au cœur du dispositif, ces séances sont organisées par les services de l'Etat (DREAL et DDTM), en lien étroit avec les collectivités, et animées par un prestataire. Elles sont constituées d'au minimum 3 ateliers sur site, d'une durée de 1 à 2 jours :
 - ✓ un atelier de prise de connaissance entre les acteurs locaux et l'équipe pluridisciplinaire

et d'immersion dans le territoire au travers d'une visite commune sur site,

- ✓ un atelier de consolidation des premières hypothèses de travail et d'une vision territoriale partagée, avec l'identification des premières orientations et projets à développer,
- ✓ un atelier de formalisation de la stratégie, de préparation d'une feuille de route qui traduit un engagement politique fort et un co-portage élus-Etat pour la mise en œuvre d'un plan d'actions,
- **des séminaires** de lancement et de clôture,
- **des "rendez-vous des ateliers"** : organisés par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), à différentes étapes-clefs de la démarche. Ces rendez-vous sont une instance de dialogue et d'échange de pratiques entre les différents ateliers pour améliorer la pertinence et la qualité de chacun des projets menés et appuyer les dynamiques locales.
- **des phases de mise en débat, de participation du public** seront organisées pour s'assurer de la bonne prise en compte des besoins, de la pertinence des actions choisies et de leur appropriation par les habitants,
- **Des phases de production et de communication** :
 - ✓ un rapport d'étape après chaque atelier qui récapitule les enjeux et la stratégie proposée pour le territoire,
 - ✓ un plan-guide qui synthétise et traduit spatialement les orientations stratégiques,
 - ✓ une feuille de route qui comprend les pistes d'actions ainsi que les étapes et conditions à réunir pour mettre en œuvre la stratégie de territoire. La feuille de route est l'aboutissement de l'atelier et la formalisation du projet,
 - ✓ un carnet d'atelier qui retranscrit de manière synthétique les échanges, points de débat, points de convergence, pour rendre lisible le chemin de l'élaboration du projet de territoire et qui explique les choix retenus.

Tous ces éléments permettront aux deux collectivités d'intégrer un certain nombre d'actions complémentaires dans leurs propres programmes sur le sujet.

Le calendrier prévisionnel se déroulera du mois d'avril au mois de décembre 2020. Le premier trimestre 2020 sera consacré au recrutement des équipes d'ingénierie qui accompagneront cette démarche.



Le diagnostic "mobilité" dans les Landes

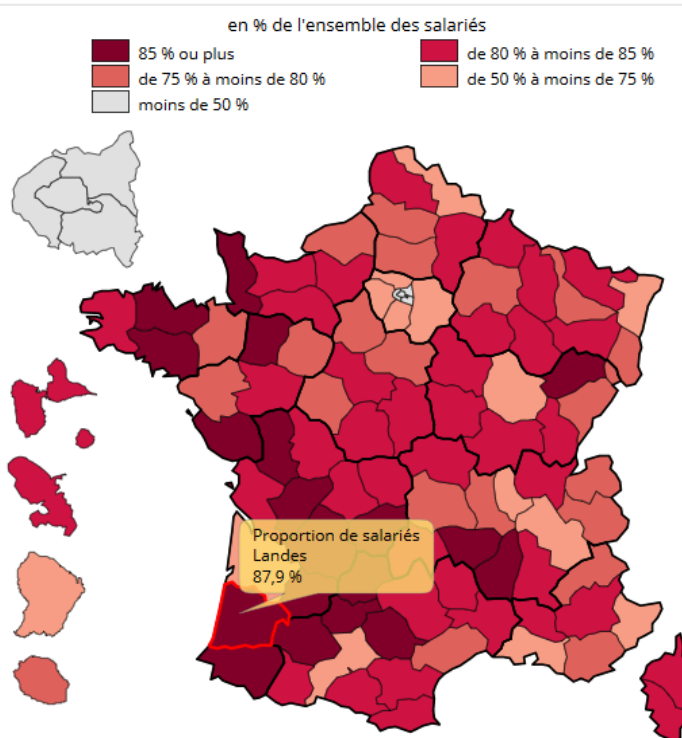
Les collectivités territoriales landaises, qu'elles soient situées en zone rurale, urbaine ou littorale, sont particulièrement concernées par la problématique de la mobilité pour plusieurs raisons : la voiture est fortement utilisée par les actifs, avec des distances supérieures aux départements voisins, l'accès aux services courants est inégal sur le territoire landais, des problèmes de congestion dans les agglomérations ou sur les voies de transit, d'où des conséquences sur l'impact environnemental.

Quelques chiffres (source Insee 2015)

- **90% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture**

Dans notre département, très étendu, la place de la voiture est prépondérante avec près de 90% des déplacements domicile travail avec ce mode de transport et avec un taux d'occupation moyen par véhicule de 1,08. C'est nettement supérieur aux moyennes régionales ou nationales (81 et 68 %). Les déplacements domicile-travail en transport en commun ne représentent que 2,1 %.

Le manque d'efficacité des transports collectifs et leur répartition inégale sur le territoire conduit à privilégier de manière quasi exclusive le mode automobile.



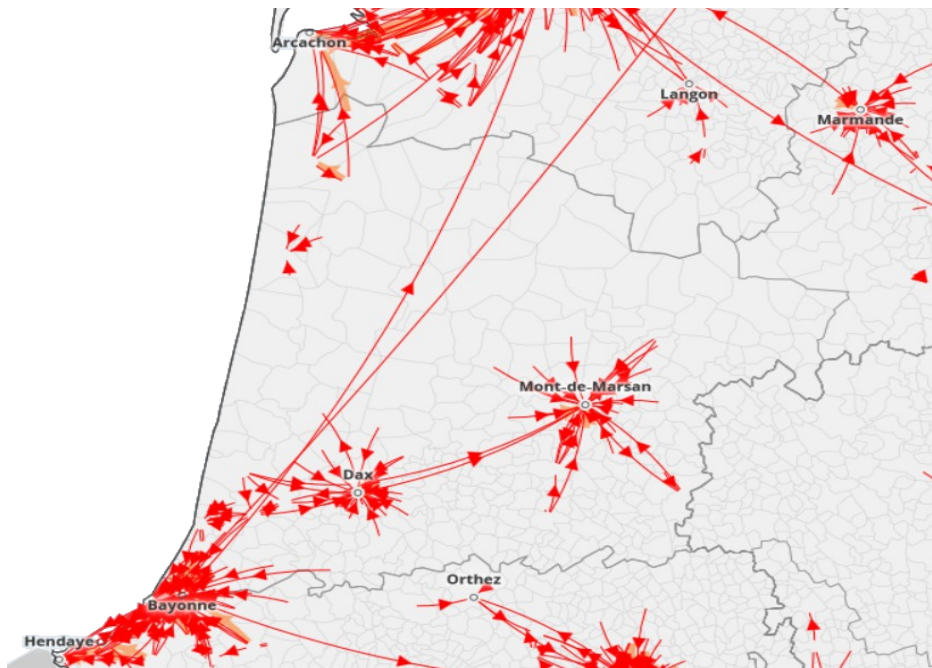
Champ : salariés résidant et travaillant en France, hors Mayotte.
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire.

Source DDTM40 sur base INSEE 2015

Les destinations principales de travail des actifs landais sont :

- Agglo de Mont-de-Marsan : 17 %
- Grand Dax : 17 %
- Biscarosse : 4 %
- Bayonne : 4 %
- Tarnos : 2 %
- Mimizan : 2 %
- Saint-Sever : 2 %
- Capbreton : 2 %

Il existe une concentration de flux sur les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax et un effet d'entonnoir lié aux infrastructures en direction du BAB.



Source DDTM40 sur base INSEE 2015

- **10 à 50 kms parcourus par jour pour les actifs**

Les distances parcourues sont importantes. Plus d'un tiers des actifs (36,1 %) parcourent quotidiennement entre 10 et 50 km pour se rendre à leur travail (aller seul).

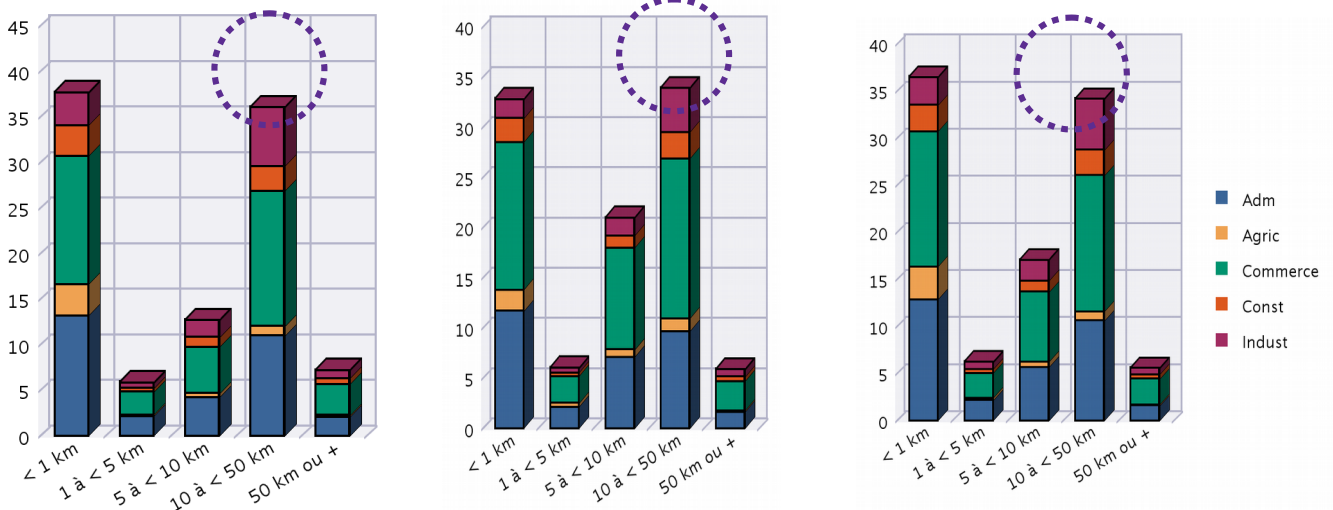
En comparaison avec la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine, les actifs landais sont plus nombreux à parcourir une distance de 10 à 50 km pour se rendre à leur travail, corroborant ainsi la place de la voiture dans les modes de déplacement.

Les Landes : 36,1 %

La Gironde : 34 %

La Nouvelle-Aquitaine : 34,3 %

Source DDTM40 sur base INSEE 2015 et Commissariat général au développement durable (CGDD) 2012

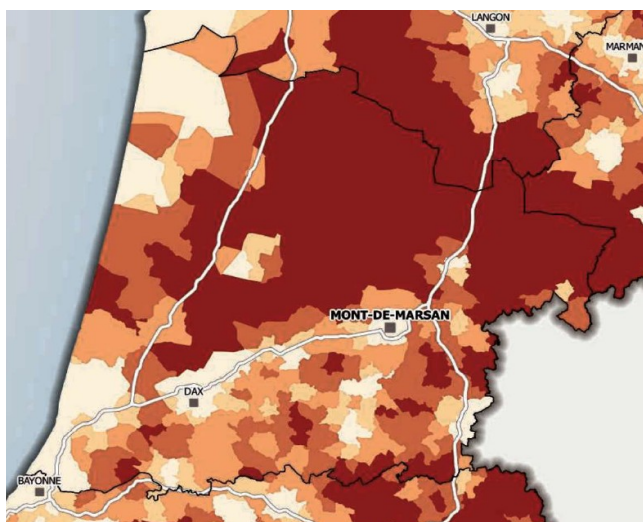


Adm : administration
 Agric : agriculture
 Commerce : activités commerciales

Const : construction, bâtiment travaux publics
 Indust : industrie

- 10 à 12 min pour accéder aux services d'usage courant

**Temps moyen d'accès
aux services d'usage courant (min)**



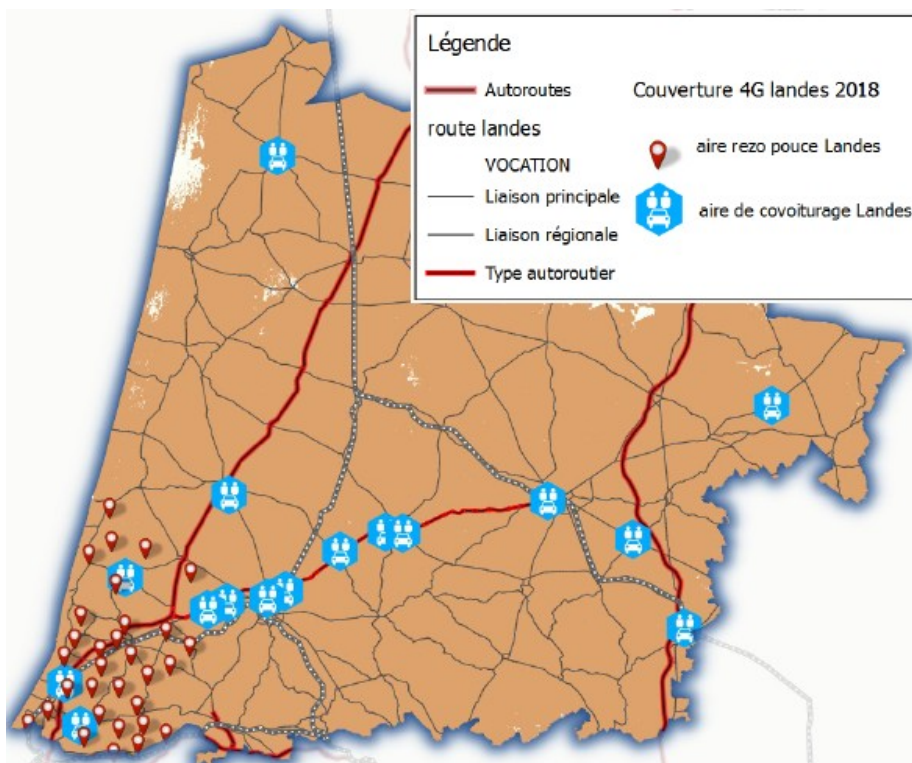
Source DDTM40 sur base INSEE 2015

Cette représentation illustre le temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 28 commerces et services de la gamme intermédiaire, d'usage courant (exemples : boulangeries, supermarchés, écoles, collèges, soins de premières nécessités...). Le temps est calculé, aux heures creuses, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune disposant du service le plus proche. Cette analyse traduit clairement **une inégalité des territoires landais à l'accès aux services**, avec des secteurs nécessitant un grand déplacement.

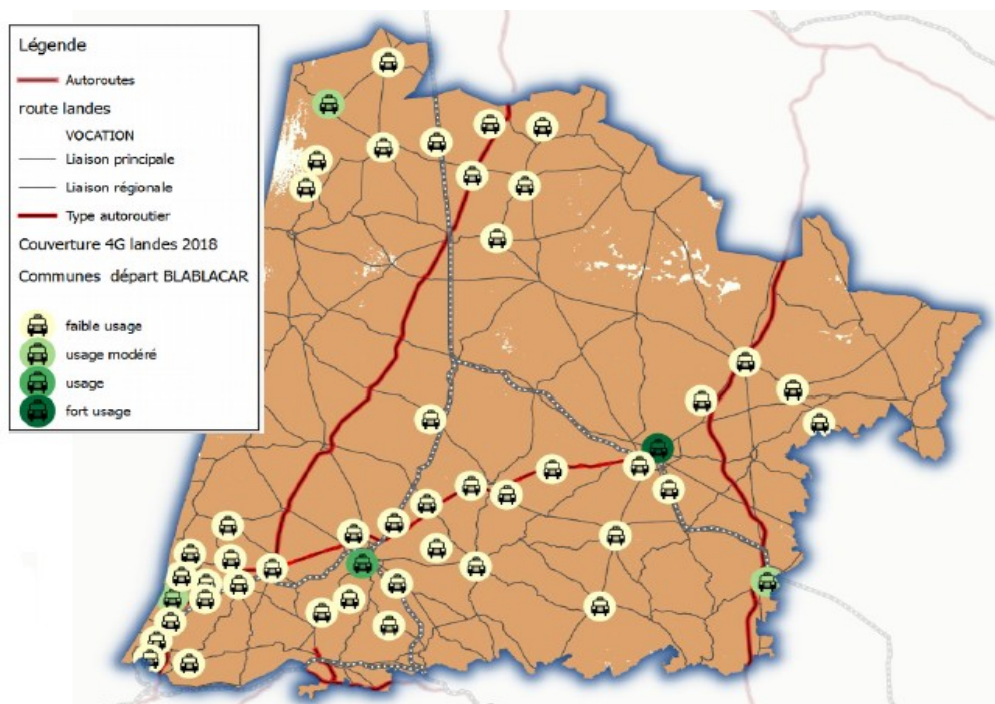
Le développement de nouvelles pratiques

- 18 aires de covoiturages, situées essentiellement sur l'axe Mont-de-Marsan, Dax et Capbreton

Source DDTM40 sur base INSEE 2015



- **3 stations Ouibus/blablabus** (Dax, Capbreton, Castets) et **2 flixbus** (Mont-de-Marsan et Saint-Paul-lès-Dax)
- **4 communes disposent de nombreux usagers pour blablacar** : Mont-de-Marsan, Dax, Capbreton et Biscarrosse sont les communes disposant de nombreux usagers.



Source DDTM40 sur base INSEE 2015

Les autres réseaux :

- 31 communes, dont les 23 de MACS, utilisent Rézo pouce, société développant l'auto-stop comme mode de déplacement régulier sur les territoires adhérents.
- Le transport à la demande : adapté à des déplacements ponctuels, il complète l'offre de transport existante. Il est disponible sur plusieurs intercommunalités (Mont-de-Marsan, Dax, MACS, pays Tarusate, pays d'Orthe et Arrigans) et en période estivale sur les communes de Mimizan et Biscarrosse.
- L'autopartage : des dispositifs existants (Renault Mobility, Oucar) bien que peu démocratisé sur le département.



Contact presse :
pref-communication@landes.gouv.fr
Joëlle MEURISSE : 05 58 06 72 49 – 06 32 63 68 82